

Communiqué de presse commun de Pro Natura et ASPO/BirdLife Suisse

Bâle/Zurich, 30 novembre 2012

Protection de la nature: les premiers sites suisses intégrés dans le réseau Emerald

Le comité permanent de la Convention de Berne a aujourd'hui reconnu officiellement 37 sites Emerald suisses. Ce sont les premiers sites de cette catégorie reconnus en-dehors de l'Union européenne. L'ASPO/BirdLife Suisse et Pro Natura saluent ce premier pas de la mise en oeuvre de la Convention de Berne, mais soulignent que d'autres pas doivent être accomplis pour que la Suisse respecte ses engagements internationaux.

Les associations environnementales Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse et Pro Natura saluent ce premier pas franchi dans la mise en place du réseau Emerald en Suisse. L'objectif d'Emerald est de protéger les espèces et habitats qui ont leur centre de distribution en Europe et qui sont menacés, comme par exemple le saxifrage bouc (une fleur), le murin de Bechstein (une chauve-souris) ou la végétation des bords de torrents alpins. « La Suisse fait ainsi un premier pas dans la mise en oeuvre de ses obligations découlant de la Convention de Berne », commente Friedrich Wulf de Pro Natura. « Ce pas doit maintenant être suivi d'autres étapes afin de protéger efficacement la biodiversité. Le réseau Emerald doit comporter suffisamment de surfaces pour maintenir dans un bon état de conservation toutes les espèces et tous les habitats dignes de protection », explique Wulf. Avec ces 37 sites reconnus aujourd'hui, seuls 3 espèces des listes Emerald sont pour l'instant suffisamment protégées.

« Les oiseaux, non intégrés dans le réseau Emerald, doivent encore fait l'objet de mesures de désignation de sites », complète Eva Inderwildi de l'ASPO/BirdLife Suisse. « Les 37 sites proposés ne recouvrent que très partiellement les sites importants pour les oiseaux (Important Bird Areas IBA, encore non reconnus officiellement par la Suisse). Si nous voulons protéger des espèces telles que la perdrix bartavelle, le crabe à bec rouge et le torcol, leurs habitats doivent également figurer dans les sites protégés ».

Comme tous les pays du monde, la Suisse s'est aussi engagée à mettre en oeuvre les objectifs 2020 pour la biodiversité. Cela comprend notamment la désignation d'un réseau représentatif de sites protégés couvrant 17% de la surface du pays et leur gestion pour maintenir les habitats en bon état. A l'heure actuelle, la Suisse a nettement moins de 10% de surfaces protégées. Si la Suisse veut atteindre les objectifs 2020 pour la biodiversité, cette première étape avec 37 sites Emerald doit être rapidement complétée.

Information:

La carte des 37 sites Emerald de Suisse ainsi que d'autres informations sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de l'environnement:

<http://www.bafu.admin.ch/schutzgebiete-inventare/07847/index.html?lang=fr>

(encore indiqués comme „sites candidats“)

Informations complémentaires:

Eva Inderwildi, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, +41 44 457 70 27, eva.inderwildi@birdlife.ch

Friedrich Wulf, Pro Natura, +41 79 216 02 06, friedrich.wulf@pronatura.ch